

Français

English

Gestion des commandes

- 1) Si vous ne pouvez expédier cette commande à temps, veuillez communiquer avec FDC Composites inc. le plus tôt possible.
- 2) Les numéros de lignes du bon de commande doivent apparaître sur les bons de livraisons.
- 3) Toutes les factures dont les prix ne correspondent pas à ceux sur notre bon de commande seront mises en attentes jusqu'à ce qu'une entente soit atteinte entre les parties.
- 4) Ne jamais dépasser la quantité commandée sans l'autorisation de FDC Composites inc.
- 5) Tous les certificats demandés sont requis lors de la livraison.
- 6) Veuillez inclure, pour toute documentation reliée à l'importation, une description complète (et non pas seulement le code de produit) avec son code tarifaire (HS Number) un numéro de taxe valide.

Produits à durée de vie limitée

- 7) FDC Composites se réserve le droit de refuser à la réception (et de retourner au fournisseur) tout produit à durée de vie limitée ayant écoulé plus de 25% de sa durée de vie utile au moment de sa réception chez FDC Composites inc.

Non-conformités

- 8) Le fournisseur n'est pas autorisé à traiter lui-même les situations de non-conformité affectant un produit ou un service acheté par FDC Composite inc.; toute non-conformité doit être signalée par voie de Rapport de Non-Conformité (ou RNC) à l'acheteur pour traitement.

Notification des changements

- 9) Le fournisseur doit aviser FDC Composites inc. de tout changement significatif pouvant affecter la qualité des processus, activités et produits / services offerts. Par exemple :
 - a. le déménagement des installations / équipements,
 - b. la perte d'un certificat d'enregistrement,
 - c. la nomination d'un nouveau représentant qualité,
 - d. un changement important aux processus opérationnels, etc.

Droit d'accès

- 10) Le fournisseur est tenu d'accorder le droit d'accès à ses infrastructures, équipements, spécimens d'essai et informations documentées dans la mesure où elles sont pertinentes à la livraison de produits ou à l'exécution d'une prestation de services par suite d'une commande de FDC Composites inc. à des représentants :
 - a. De FDC Composites inc. et/ou de son client
 - b. Des autorités légales et réglementaires applicables

Sous-traitance

- 11) Il n'est pas permis de sous-traiter une commande (ou de faire réaliser des travaux en sous-traitance) sans l'autorisation préalable de FDC Composites inc.
- 12) Lorsque vous êtes autorisé à recourir aux services d'un sous-traitant et que vous souhaitez changer de sous-traitant, vous devez aviser FDC Composites inc. au préalable.
- 13) Le fournisseur devra utiliser des sous-traitants externes désignés ou approuvés par FDC composites et/ou son client, y compris les sources de procédés (ex. : procédés spéciaux).
- 14) Le fournisseur doit retransmettre vers ses fournisseurs externes toutes les exigences applicables, y compris les exigences du client de FDC Composites inc.

Rétention des documents

- 15) Le fournisseur est tenu de conserver et de préserver l'intégrité des documents relatifs à la livraison de produits ou à l'exécution d'une prestation de services en lien avec toute commande de FDC Composites inc. pour une période minimale de 10 ans.

Programmes de sensibilisation

- 16) Le fournisseur doit mettre en œuvre un programme de prévention de la contrefaçon et prévenir l'utilisation de pièces contrefaites.
- 17) Le fournisseur doit mettre en œuvre un programme de sensibilisation des membres de son personnel pour :
 - a. Leur contribution à la conformité du produit ou du service;
 - b. Leur contribution à la sécurité des produits;
 - c. L'importance de l'éthique et du comportement éthique.

Purchase Order Management

- 1) If you are unable to ship this order on time, please communicate with FDC Composites Inc. as soon as possible
- 2) The line item numbers from our Purchase Orders must appear on the Vendor Packing list
- 3) All Vendor Invoices with prices not corresponding with this Purchase Order will be put on hold until an agreement has been achieved by both parties.
- 4) Do not over ship the order quantity without authorization from FDC Composites Inc.
- 5) All requested certificates are required with shipment.
- 6) Please include, on all import related documents, a complete description of your product (not just a product code) with its HS Number and a valid tax number.

Age-sensitive materials

- 7) FDC Composites reserves the right to refuse upon receipt (and return to vendor) any age-sensitive product that has passed more than 25% of its shelf-life at the time of receipt at FDC Composites inc.

Non-conformities

- 8) Supplier is not authorized to establish dispositions for non-conformities affecting a product or service purchased by FDC Composite inc.; all situations must be reported by way of a Non-Conformity Report (or NCR) to the buyer for processing.

Notification of changes

- 9) Supplier must advise FDC Composites inc. of any significant change that may affect the quality of the processes, activities and products/services offered. For example:
 - a. the relocation of facilities / equipment,
 - b. the loss of a registration certificate,
 - c. the appointment of a new quality representative,
 - d. an important change in operational processes, etc.

Right of access

- 10) Supplier must grant the right of access to its infrastructures, equipment, test specimens and documented information insofar as they are relevant to the delivery of products or the provision of services following an order of FDC Composites Inc. to representatives of:
 - a. FDC Composites Inc. and/or its customer
 - b. Relevant legal and regulatory authorities

Subcontracting

- 11) It is not permitted to sub-contract a Purchase Order (or have sub-contracted work carried out) without the prior authorization of FDC Composites inc.
- 12) If you have the authorization to subcontract an order and wish to switch to another subcontractor, you must notify FDC Composites inc. beforehand.
- 13) Supplier must use FDC Composites inc. and/or customer-designated or FDC Composites-approved external providers, including process sources (e.g. special processing).
- 14) Supplier must flow down to its external providers all applicable requirements including the requirements from FDC Composites inc.'s customer (as applicable).

Records retention

- 15) Supplier is required to keep and preserve the integrity of documentation related to the delivery of products or provision of services on an order from FDC Composites inc. for a minimum of 10 years.

Awareness programs

- 16) Supplier shall implement a counterfeit part prevention program and prevent the use of counterfeit parts.
- 17) Supplier shall ensure relevant members of personnel are made aware of:
 - a. Their contribution to product and/or service conformity;
 - b. Their contribution to product safety;
 - c. The importance of ethical behavior